

Les règles de mise en vente d'un équipement d'Occasion sur le site RESTOMATERIEL.CH

Conditions générales – éditions 2025

1. GENERALITES

Restomateriel.ch est une plateforme de vente on-line appartenant à Frigo-clinique SA permettant aux particuliers et entreprises professionnelles suisses romandes de vendre leurs propres équipements de cuisine professionnelle de seconde main à des acheteurs potentiels.

L'utilisation des services de vente d'occasion sur le site Restomateriel.ch est réservée aux utilisateurs domiciliés en Suisse romande. Aucune vente ne pourra se faire en dehors de ce territoire.

Le vendeur tel qu'énoncé dans les conditions générales de vente d'occasion sur Restomateriel.ch désigne la personne ou l'entreprise qui met un ou plusieurs articles d'occasion en vente par le biais du dépôt d'une annonce sur le présent site internet par l'intermédiaire et sous contrôle du personnel de Restomateriel.ch qui est seul juge de la mise en ligne ou non de l'annonce.

Le vendeur conserve et stock lui-même son appareil/équipement d'occasion durant toute la durée de visibilité de l'annonce de vente sur Restomateriel.ch.

Dès qu'un acheteur potentiel se présentera à Restomateriel.ch, le personnel de Restomateriel.ch contactera le vendeur pour vérifier que la vente peut bien être conclue selon les termes discutés avec l'acheteur potentiel.

Le vendeur est tenu de respecter les règles de mise en ligne telles qu'énoncées et demandés ci-dessous lorsqu'il veut que Restomateriel.ch mette les articles en ligne.

Merci de noter que ces règles font partie de nos conditions générales de vente - occasion. En déposant une demande de diffusion d'une annonce de vente d'un article d'occasion sur Restomateriel.ch, vous acceptez ces règles ainsi que nos termes & conditions.

2. LES ARTICLES AUTORISÉS A LA VENTE D'OCCASION

Vous pouvez vendre au travers de la plate-forme on-line Restomateriel.ch tout matériel ou équipement professionnel d'occasion pour la préparation cuisine et de transformation et conservation de produits alimentaires entrant dans la liste des catégories ci-dessous :

Adoucisseur	Plaque chauffante	Chambre de congélation
Bain-marie	Plaque coup-de-feu	Chambre froide
Chauffe-frites	Plaque de cuisson	Comptoir bar
Chauffe-saucisses	Plaque grillade	Cuve réfrigérée
Coupe légume	Poste de cuisson	Display à sushi et tapas
Couscoussière	Réchaud à induction	Machine à glaçons
Cuiseur à pâtes	Réchaud électrique	Petite vitrine à poser
Cuiseur sous-vide	Robot de cuisine	Plaque rafraîchissante
Cutter mélangeur	Teppanyaki	Poubelle rafraîchissante
Four à convection	Thermo-plongeur	Refroidisseur à verres
Four à pizza	Trancheuse	Saladette réfrigérée
Four Combi steamer	Vitro-céramique	Soubassement réfrigéré
Four pâtisserie	Wok à induction	Table à pizza
Fourneau à induction	Wok gaz	Table de congélation
Fourneau électrique	Armoire à boissons	Table de travail réfrigérée
Fourneau sur mesure	Armoire à pâtisserie	Teppice Casta
Fourneau vitro-céramique	Armoire à vins	Tour à pâtisserie
friteuse gaz et électrique	Armoire de congélation	Vitrine à pâtisserie
Grill à pierre de lave	GN	Vitrine comptoir de vente
Grill compact double ou ...	Armoire réfrigérée GN	Vitrine d'exposition
Grille-pain	Armoire réfrigérée slim	Vitrine murale de
Induction	Arrière de bar réfrigéré	congélation
Machine sous-vide	Bahut de congélation	Vitrine murale réfrigérée
Micro-ondes	Buffet de salade	
	Cellule de refroidissement	

Restomateriel.ch se réserve le droit de redéfinir les articles qui peuvent ou non être acceptés et mis en ligne sur Restomateriel.ch. Si nous découvrons que certains articles violent nos conditions ou présentent un risque quelconque pour l'utilisateur-acheteur, nous pouvons retirer ces articles même s'ils figurent dans la liste ci-dessus.

3. LES ARTICLES INTERDITS A LA VENTE D'OCCASION

Vous ne pourrez pas vendre sur Restomateriel.ch
(merci de noter que la liste n'est pas exhaustive et doit être considérée uniquement comme un guide) :

Articles strictement interdits à la mise en ligne sur Restomateriel.ch :
Les articles qui ne sont pas conformes aux lois applicables au moment de la vente.
Les articles contrefaits ou volés (recel).
Échantillons, testeurs ou articles promotionnels reçus gratuitement
Aliments et boissons ou tout composant périssable
Les articles qui ne sont pas conformes aux normes d'hygiène qui présentent un risque pour la santé.
Les articles qui ne sont pas des appareils professionnels de cuisine
Les appareils qui ne répondent plus aux normes en vigueur au moment de la vente (attention aux gaz réfrigérants et organes de sécurité des appareils).
Les appareils défectueux ou ne présentant pas toutes les fonctionnalités pour lesquels ils sont prévus initialement.
Les accessoires seuls pour des équipements professionnels de cuisine ou de production alimentaire.
Des articles ou appareils qui présenteraient une dangerosité pour l'utilisateur (défaillance électrique, frigorifique, fuite de gaz, etc.)
Les articles neufs, n'ayant jamais servi au vendeur lui-même ou à sa société.
Articles destinés à être vendus à des fins commerciales

Nous vous invitons à vous assurer que vos annonces et articles soient conformes aux règles de notre catalogue.

Les membres peuvent signaler une de vos annonces qui semble ne pas être conforme à ces règles pour que Restomateriel.ch l'examine en tout temps. Si votre article n'est effectivement pas conforme, il peut être retiré ou masqué par notre équipe. Vous pouvez également faire l'objet d'autres sanctions, telles que la suspension de votre compte.

Remarque : si vous devez supprimer un article qui enfreint les règles de notre catalogue après coup, merci de contacter notre équipe au plus vite. Tout frais engagé reste dû dans son intégralité.

4. PROCEDURE A OBSERVER PAR LE VENDEUR POUR FAIRE METTRE UN ARTICLE D'OCCASION SUR UNE ANNONCE EN LIGNE

4.a Que transmettre comme informations à Restomateriel.ch ?

La mise en ligne se fera manuellement par les équipes de Restomateriel.ch, après réception et validation de l'ensemble des informations reçues de la part du vendeur, pour autant qu'elles soient complètes et en bonne et due forme.

A ce titre merci de remplir le formulaire disponible en cliquant sur le lien « déposer une annonce » de la rubrique occasion sur Restomateriel.ch, contenant les informations nécessaires et indispensables à la mise en ligne d'une annonce qui sera transmis par e-mail à info@restomateriel.ch pour validation et création de l'annonce. Ce formulaire contiendra :

- Les coordonnées complètes du vendeur (détenteur de l'objet à vendre d'occasion)
 - nom, prénom, nom de l'entreprise et adresse complète
- les coordonnées bancaires complètes du vendeur :
 - avec IBAN / nom du bénéficiaire / adresse bénéficiaire.
- L'adresse de localisation de l'appareil ou de l'équipement à mettre en vente d'occasion (où se trouve l'objet à vendre).
- Pour chacun de vos articles à vendre d'occasion, séparément, le vendeur indique et renseigne les informations suivantes :
 - Catégorie d'appareil ou d'équipement dans lequel faire apparaître votre annonce (voir liste des appareils autorisés à la vente sur le site plus haut)
 - La marque de l'équipement
 - Le type ou le modèle précis de l'appareil
 - Les options disponibles de l'appareil
 - Les accessoires livrés avec l'appareil
 - Un bref descriptif de l'appareil
- Pour chacun de vos appareils ou articles envoyez séparément des images en format .jpg qui soient le plus lisible possible, si possible sur fond blanc :
 - Une photo de l'extérieur de l'appareil vue face – on doit voir l'appareil dans sa totalité
 - Photos de profils et des détails utiles : boutons de fonctions, état des joints, etc.
 - Photos de l'intérieur de l'appareil
 - Photo des accessoires livrés avec l'appareil
- Pour chacun de vos appareils ou articles indiquez les informations de prix suivantes :
 - Le prix d'achat initial avec copie facture d'achat à l'appui (recel interdit donc la copie facture d'achat est obligatoire)
 - La date de la 1^{ère} utilisation / mise en service / date d'achat
 - L'indication de l'état de l'appareil : préciser et photographier tous les défauts constatés
 - Les entretiens ou réparations effectuées précédemment
 - Le prix de vente souhaité de l'équipement
 - N.B. La valeur maximale des articles autorisée dans notre plateforme est de 5'000.- Chf .
 - Les offres en lot (plusieurs articles) ne sont pas autorisées sauf si il s'agit d'accessoires livrés avec l'appareil de base à vendre. Il sera porté la mention "en lot" ou "ensemble" dans le titre et la description de l'annonce par notre équipe.
 - Chaque offre en lot doit indiquer le prix total de tous les articles qu'elle contient.
 - Les articles inclus dans l'offre en lot ne peuvent pas être mis en ligne ou vendus séparément.
- Pour chacun de vos articles, indiquez l'accessibilité de l'appareil pour le futur transport :
 - en rez-de-chaussée, en étage avec ou sans ascenseur
 - passage de porte simple ou nécessité de soulever l'appareil pour passer par dessus quelque chose pour sortir l'appareil.
 - démontage d'éléments à prévoir

- ou toute autre information utile pour faciliter le transport

4.b Comment bien illustrer une annonce ?

La création d'une annonce bien détaillée et visuellement attrayante aidera également les autres membres à se décider plus rapidement pour l'achat de votre article.

Assurez-vous de suivre ces instructions lorsque vous prenez des photos des articles à vendre :

- Choisir un bon éclairage pour faire les photos. Si possible disposer l'appareil devant un fond blanc pour un meilleur contraste.
- Prendre une photo présentant votre article en sa totalité, que nous utiliserons comme photo principale pour votre annonce.
- Prendre une photo de l'arrière et des côtés de l'article
- Prendre une photo de l'appareil ouvert, de son/ses équipements intérieurs.
- Prendre au moins trois photos en gros plan de certains détails de votre article pour illustrer son authenticité et son utilisation (système d'ouverture, accessoire spécifique, boutons de programmation intéressant, garniture de porte, etc.).
- En cas de dégâts visuels sur l'appareil, prendre une photo de chaque dégât à signaler
- Prendre une photo de la facture d'achat, mentionnant le type de l'appareil, la date d'achat et le prix initial (ne sera pas mise en ligne)

4.c Comment fixer le prix initial à afficher ?

Cherchez dans le catalogue des articles similaires pour connaître le prix fixé par les autres vendeurs pour des articles similaires.

Bon à savoir :

En fixant un prix plus bas que ceux fixés pour des articles similaires vendus dans notre catalogue, vous vendrez votre article plus vite.

Vous pouvez fixer un prix entre minimum 300 Chf et 5'000 Chf maximum.

Utilisez notre grille de prix pour vous aider :

État de l'article	Prix suggéré
Etat 1 - Quasiment neuf <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 3 mois d'utilisation depuis la 1^{ère} mise en service - Année de construction datant de moins de 1 année en arrière maximum - Ne présentant aucun défaut visuel - Ne présentant aucun défaut de fonctionnement - avec tous les accessoires d'origine 	70 à 60% du prix d'achat neuf
Etat 2 - Très bon état <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 12 mois d'utilisation depuis la 1^{ère} mise en service - Année de construction datant de moins de 2 années en arrière maximum - Ne présentant que de petits défauts visuels - Ne présentant aucun défaut de fonctionnement 	45% - 60% du prix d'achat neuf
Etat 3 - Bon état <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 36 mois d'utilisation depuis la 1^{ère} mise en service 	30% - 45% du prix d'achat neuf

État de l'article	Prix suggéré
<ul style="list-style-type: none"> - Année de construction datant de moins de 4 années en arrière maximum - Présentant quelques défauts visuels - Ne présentant aucun défaut de fonctionnement 	
Etat 4 – Satisfaisant <ul style="list-style-type: none"> - Maximum 48 mois d'utilisation depuis la 1^{ère} mise en service - Année de construction datant de moins de 6 années en arrière maximum - Présentant quelques défauts visuels - Ne présentant aucun défaut de fonctionnement des fonctions principales (hors fonctions secondaires) 	20% - 30% du prix d'achat neuf

En cas de doute, nous vous aiderons à définir un prix correct pour chaque appareil en fonction de son état général et des prix connus du marché de l'occasion.

Réduction du prix en cas d'invendu :

Si l'appareil n'est pas vendu au bout de 6 mois, Restomateriel.ch se réserve le droit de baisser de 10% le montant de la vente, ainsi de suite de 6 mois en 6 mois, jusqu'à hauteur de 30% du prix de vente initialement demandé.

Suppression de l'annonce :

Le vendeur peut aussi demander à Restomateriel.ch de retirer l'article à sa guise si le prix de vente devient trop bas à son goût ou si il décide de débarrasser son appareil dans l'intervalle.

En revanche, il appartient au vendeur de veiller aux baisses de prix affichées de son article sur le site Restomateriel.ch

5. ORGANISATION DE LA VENTE ET FRAIS

5.a le contrat de vente et responsabilité

Restomateriel.ch s'occupe de mettre en rapport le vendeur avec les acheteurs potentiels et du transfert de l'appareil une fois la vente conclue et la livraison organisée.

Une vente est considérée comme conclue entre l'acheteur et le vendeur lorsque le prix fixé est versé par l'acheteur sur le compte temporaire de Restomateriel.ch depuis 8 jours (après délai de rétractation fixé à 7 jours) et que le vendeur a validé préalablement par e-mail le prix de vente conclu et accepté (aussi par e-mail) par l'acheteur, qui sera transmis à l'un et l'autre via le personnel de Restomateriel.ch et que les présentes conditions générales sont signées par les 2 parties contractantes.

Cet Email fera office de contrat de vente directement conclu entre le vendeur et l'acheteur, Restomateriel.ch n'étant qu'un intermédiaire permettant la transaction entre eux.

- Frigo-Clinique SA, propriétaire de Restomateriel.ch n'est donc pas partie prenante au contrat de vente des articles mis en lignes sur sa plate-forme Restomateriel.ch.
- Le vendeur répondra des conditions générales énoncées et acceptées dans le présent document.

5.b Rétractation d'une des 2 parties ou annulation du contrat dans un délai de 7 jours après validation du contrat de vente

En cas de rétractation de l'acheteur ou du vendeur dans un délai de 7 jours après le versement du montant convenu de la part de l'acheteur sur le compte d'attente de Restomateriel.ch, le montant versé sera retourné à l'acheteur (moins frais bancaires éventuels) et la vente sera annulée. Restomateriel.ch informera le vendeur et l'acheteur de l'annulation de la vente.

- Aucun recours possible pour annulation de la vente de la part du vendeur ou de l'acheteur ne pourra être considéré comme recevable dans ce délai officiel de 7 jours.

5.c Transport et transfert de propriété

La livraison et le transfert de propriété de l'appareil d'occasion ne pourra pas se faire durant les 7 jours de délais de rétractation officiels. Le transport de l'équipement vendu pourra être organisé dès le 8^{ème} jour après le dépôt du montant sur le compte bancaire d'attente de Restomateriel.ch

L'organisation du transport de l'appareil revient exclusivement au personnel et prestataire de Restomateriel.ch qui répondront de tout dommage de transport éventuel entre la levée de l'équipement vendu chez le vendeur et la livraison et mise en place chez l'acheteur.

Lors de la levée de l'appareil chez le vendeur, un simple contrôle de conformité visuel de l'équipement sera effectué par le personnel de Restomateriel.ch afin de s'assurer de la conformité visuelle de l'appareil avec les photos de l'annonce qui avaient été transmises par le vendeur et la présence des accessoires inclus.

- En cas de problème constaté, l'appareil sera laissé sur site et la vente annulée par vis de forme et l'argent remboursé à l'acheteur (moins frais bancaires).
- Restomateriel ne répond aucunement des aspects de fonctionnement et de la mécanique attendue des appareils lors de la levée des appareils chez le vendeur. Seul le vendeur est responsable de la qualité et du bon fonctionnement de l'appareil vendu conformément à son annonce.

Le transport est à la charge complète de l'acheteur et sera facturé par Restomateriel.ch à part et en plus du prix de vente de l'appareil fixé par le vendeur.

Le prix du transport sera déterminé et calculé en régie en fonction de l'adresse et des besoins, ressources et autres engins de transport constatés nécessaires pour acheminer l'équipement ayant fait l'objet du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur, de chez le vendeur jusqu'à chez l'acheteur.

Le paiement des frais de transport du vendeur à Restomateriel.ch devra être réglé sur facture, avant prestation et transfert de propriété (livraison acceptée).

5.d Commission sur la vente

Restomateriel.ch retiendra 20% de commission sur le prix de vente de l'équipement ou appareil conclut entre le vendeur et l'acheteur pour couvrir les frais administratifs et les frais de contrôle visuel de conformité de l'appareil avant son transfert chez l'acheteur.

Ces 20% seront retenus par Restomateriel.ch sur le montant total versé par l'acheteur sur son compte d'attente et la différence sera payée au vendeur sur son compte, dès que l'appareil/l'équipement vendu sera considéré comme accepté par l'acheteur et dans un délai max. de 10 jours.

L'équipement/l'appareil est considéré comme accepté par l'acheteur dès qu'il en aura signé le bulletin de livraison auprès du personnel de livraison de Restomateriel.ch et/ou sans nouvelle de la part de l'acheteur dans un délai de 24h après la livraison.

5.e Refus de l'appareil par l'acheteur à la livraison ou ultérieurement

Un refus de l'appareil ou de l'équipement par l'acheteur au moment de la livraison peut-être recevable si il est motivé par une non-conformité de l'équipement vendu lors de son examination scrupuleuse de l'appareil qu'il se doit de faire à réception de l'appareil et en présence des livreurs. Ces non-conformités doivent avoir pu être vérifiées par les livreurs de Restomateriel.ch lors de la livraison et les défauts doivent être notés et expliqués sur le bon de livraison donné par les livreurs de Restomateriel.ch.

En cas de refus motivé et approuvé par les livreurs Restomateriel.ch pour une non-conformité, les frais de retour de l'appareil à l'adresse initiale du vendeur ou de débarras de l'appareil par Restomateriel.ch ainsi que les frais du transport initiaux sont entièrement dus par le vendeur à Restomateriel.ch

sauf si les dégâts résultent d'un dégât de transport occasionné par les livreurs de Restomateriel.ch et prouvé par une différence sur l'appareil entre le retrait chez le vendeur et la livraison chez l'acheteur, sur base des photos des produits prises par le vendeurs et présentées sur l'annonce de vente initiale faisant foi.

- Restomateriel.ch se réserve un droit de recours en cas de non règlement motivé par le délit de fausse déclaration de vente et tromperie sur le matériel mis en vente.

En cas de litige sur la conformité de l'équipement reçu, non constaté ou non avéré par le personnel technique de Restomateriel.ch ou de renonciation à l'achat de la part d'une des 2 parties de manière ultérieure au délai de rétractation de 7 jours et plus de 24h après la réception de l'appareil par l'acheteur, le cas sera réglé directement entre l'acheteur et le vendeur.

- Aucune poursuite pourra être intentée à l'encontre de Restomateriel.ch et aucun frais ne pourront lui être imputé en cas de litige entre vendeur et acheteur.

En cas de litige, si l'argent n'a pas encore été transféré au vendeur de la part de Restomateriel.ch, Restomateriel tiendra le montant sur son compte d'attente jusqu'au moment où les 2 parties se seront mise d'accord sur la finalité et lui auront fait part de leur accord respectif. Les frais de transport de l'appareil sont quoi qu'il en soit dû par l'acheteur à Restomateriel.ch. Si ils n'ont pas été payés avant le constat, ils seront retenus sur le montant en attente.

- La responsabilité de Restomateriel.ch est exclue et le montant forfaitaire de la commission de vente reste due.

6. GARANTIE

En aucun cas Restomateriel.ch ne pourra reprendre ou remplacer les équipements ayant fait l'objet d'une vente entre l'acheteur et le vendeur, et ce, même si l'argent en dépôt n'est pas encore versé chez le vendeur.

Le vendeur assurera une garantie de fonctionnement durant 6 mois après la date de livraison pour au minimum assurer à l'acheteur les fonctions principales des appareils.

- La garantie est sous la responsabilité exclusive du vendeur et aucun recours ne pourra être déposé à l'encontre de Restomateriel.ch dont le seul but et la mise en contact et le transfert du vendeur à l'acheteur des appareils ayant fait l'objet d'un contrat de vente (par e-mail dans les présent cas – via l'intermédiaire de Restomateriel.ch).

En cas de frais de dépannage ou de reprise de l'appareil dans les 6 mois de garantie, les frais de remise en état ou de débarras ou de retour incomberaient au vendeur dans la totalité.

Ce, pour autant que les dysfonctionnements ou dégâts soient assimilés à un défaut de fonctionnement mécanique ou fluidique gênant le fonctionnement et l'utilisation des fonctions principales de l'appareil vendu et que les dysfonctionnements ne correspondent pas à un défaut d'usage ou d'entretien de la part de l'acheteur durant la durée de garantie.

Tous les accessoires et composants dits « d'usures » sont exclus de toute garantie (charnières, poignées, serrure, glissières, garnitures souples, grilles, rotors, accessoires, etc.).

En cas de problème de garantie validé dans les 6 mois par un constat et contrôle du personnel technique de Restomateriel.ch, aucun remplacement de l'appareil ne pourra être proposé à l'acheteur, ni par le vendeur, ni par Restomateriel.ch. Seul le remboursement du prix d'achat de l'appareil se fera dans sa totalité du prix fixé selon contrat initial, moins les frais bancaires éventuellement occasionnés par les transactions successives et un défraiement d'utilisation prorata temporis éventuel basé sur une rentabilité 100 % de l'investissement d'achat de l'appareil fixé à 2 ans. Le remboursement de l'appareil se réglera entre le vendeur et l'acheteur directement, à l'exclusion de Restomateriel.ch.

Aucun remboursement ou dédommagement sur la commission sur vente effectuée par l'intermédiaire de Restomateriel.ch ne pourra être réclamée après coup.

Les frais de diagnostic et/ou de dépannages durant la période de garantie (dans les 6 mois qui suivent la date de transfert de propriété) incomberont au vendeur et lui seront facturé par Restomateriel.ch pour autant que le diagnostic et le dépannage ait été fait par son personnel technique.

Le débarras éventuel de l'appareil défectueux relèvera de la compétence de l'acheteur.

Donc, vous l'aurez compris : il faut être le plus juste possible dans l'évaluation de l'état des biens que vous mettez en vente et être sûr de son fonctionnement principal afin d'éviter tout problème ultérieur durant la garantie !

7. ENGAGEMENT DU VENDEUR

Le vendeur s'engage à donner des informations conformes à la vérité ainsi qu'à vendre des articles authentiques et en bon état de fonctionnement, qui correspond à la description et aux photos qu'il met à disposition de Restomateriel.ch pour la mise en ligne de l'annonce.

Le vendeur ne vendra aucun article non conforme aux normes et règlementations en vigueur sur le territoire suisse, ni aucun article volé ou recelé.

Dans un tel cas, Frigo-Clinique SA, propriétaire de la plate-forme Restomateriel.ch se réserve le droit de poursuivre pénalement et civilement le vendeur et de communiquer toutes les informations nécessaires aux autorités compétentes.

Il est strictement interdit de télécharger des articles contrefaits sur la plateforme. Les articles contrefaits copiant ou imitant généralement une marque (par exemple le nom de la marque, le nom de son produit et/ou son logo) d'une entreprise sans son autorisation. Ils peuvent également copier les caractéristiques spécifiques notables du produit de cette entreprise (par exemple, la forme, le dessin et le modèle spécifique).

La vente d'articles contrefaits pourrait exposer les vendeurs à des poursuites civiles et pénales.

Le vendeur atteste et garantit en outre par la simple transmission de ses informations constituant l'annonce avoir le droit légal de vendre l'article sans léser un tiers.

Le vendeur s'engage à respecter les directives mentionnées dans la rubrique « PROCEDURE A OBSERVER PAR LE VENDEUR POUR METTRE UNE ANNONCE EN LIGNE ».

Le vendeur atteste avoir les droits de diffusion pour tous les textes et les photos transmis à Restomateriel.ch et qui servent à la création de l'annonce créé/publié. Vous devez en avoir l'explicite autorisation de reproduction.

Au cas où le vendeur vend son article hors du site Restomateriel.ch, le vendeur doit faire enlever immédiatement son annonce en informant Restomateriel.ch.

8. FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions générales d'utilisation, de même que le fonctionnement du site sont régis par le droit suisse. Le for juridique est au lieu de situation de Restomateriel.ch à Genève en Suisse.

**CONDITIONS GENERALES POUR VENDRE D'OCCASION SUR RESTOMATERIEL.CH
– éditions 2025**

Lues et approuvées

POUR LE VENDEUR :

Le : _____ / _____ / _____ A : _____

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Numéro postal : _____ Lieu : _____

Timbre :

Signature valable :

POUR L'ACHETEUR :

Le : _____ / _____ / _____ A : _____

Nom : _____

Entreprise : _____

Adresse : _____

Numéro postal : _____ Lieu : _____

Timbre :

Signature valable :